

Décret n° 98 - 424 du 24 NOVEMBRE 1998
organisant l'intérim du Président de la République

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article unique : L'intérim du Président de la République, qui se rend en France participer aux travaux du 20^e sommet France-Afrique, est assuré, pour l'expédition des affaires courantes, par M. *Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU*, ministre d'Etat chargé de la reconstruction et du développement urbain.

Fait à Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-